

22ème Course de Côte Régionale de Saint Pierre de Varengville

REGLEMENT PARTICULIER PROVISOIRE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE-NORMANDIE
(Organisateur Administratif)

avec le concours de

L'ASSOCIATION TEAM RALLYE VALLEE DE L'AUSTREBERTHE
(Organisateur Technique)

Organisent les 19 & 20 AVRIL 2025

Sous le patronage de la municipalité de Saint Pierre de Varengville

Une épreuve automobile régionale dénommée :

22ème Course de Côte Régionale de Saint Pierre de Varengville

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne 2025 coefficient 1
- Le Championnat de la ligue régionale de Normandie 2025

Le présent règlement a été **enregistré à la FFSA sous le N°** en date du

VISA LIGUE N° en date du

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M F. MAWDSLEY	Licence n°1653
Commissaires Sportifs	M M. TESNIERE	Licence n°125487
	M C. BOUCHARD	Licence n°35065
Directeur de Course	M P. LEREDDE	Licence n° 8465
Directeur de Course Adjoint	M J. FRANCOISE	Licence n° 115323
Commissaires Techniques Responsable	M J. SALENNE	Licence n°18219
Commissaires Technique	M S. CHAMROBERT	Licence n°18483
Commissaires Technique	M C. BOGEMANS	Licence n°44924
Commissaire Technique	M F. BALLENGHIEN	Licence n°5641
Chargé des relations avec les Concurrents	M M. PIERRE	Licence n°8342
Chargé des relations avec les Concurrents (parc)	M. G. GREUET	Licence n°2653
Chargé de la mise en place des moyens	M T. DUPONT	Licence n°37188
Chargé des Commissaires de route	M. A. VIANDIER	Licence n°13368
Chronométrateurs	M Y. BOGEMANS	Licence n°44922
	MME J. CRESPIEN LACHEVRE	Licence n° 194351
Chargée de presse	MME S. JEAN	Licence n°247653
Classements	M Y. BOGEMANS	Licence n°44922
Médecin	Dr. GALLOIS	Licence n°332301

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 15/04/2025 à 23h59

Publication de la liste des engagés le 17/04/25 sur www.asahn.fr

Vérifications administratives le 19/04/25 de 14h30 à 18h30 et le 20/04/2025 de 8h00 à 10h00 au Parc Concurrents.

Vérifications techniques le 19/04/25 de 14h45 à 18h45 et le 20/04/25 de 8h15 à 10h15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 20/04/25 à 10h30 Parc Concurrent.

Essais non chronométrés le 20/04/25 de 9h00 à 10h45 au Parc Concurrents.

Essais chronométrés le 20/04/25 à 11h00.

Briefing des pilotes le 20/04/25 à 13h15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 20/04/25 à 12h30.

Briefing des Commissaires le 20/04/25 à 08h00 au Parc concurrents.

Course

- 1^{ère} montée le 20/04/25 à partir de 13h45
- 2^{ème} montée le 20/04/25 à la suite de la 1^{ère} montée
- 3^{ème} montée le 20/04/25 à la suite de la 2^{ème} montée

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix Dimanche 20 avril 2025 après la levée du parc fermé.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

1^{ère} Réunion : le 20/04/25 à 9h00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 19/04/25 de 14h30 à 18h30, et le 20/04/25 de 8h00 à 10h00 Parc Concurrents

Vérifications techniques le 19/04/25 de 14h45 à 18h00, et le 20/04/25 de 8h15 à 10h15 Parc Concurrents

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage DUJARDIN Saint Pierre de Varengewille

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture.

TITRE DE PARTICIPATION

Conditions de délivrance

- Etre titulaire du permis de conduire.
- Présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Ne pas être sous le coup d'une suspension de licence.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 20/04/25 à 10h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 20/04/25 à 9h00.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Chez Madame Sandrine JEAN, 66 Impasse du stade,
76190 CROIXMARE**
OU par mail thierrydup65@gmail.com Tél : 06 67 05 43 18
sandrinejean1@sfr.fr Tél : 06 19 21 13 93

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à **120 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et ayant joint leur règlement avant le 15/04/25 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Les chèques seront libellés à l'ordre de : **Team Rallye Vallée de l'Austreberthe**

Les chèques seront déposés en banque le mardi 22 avril 2025

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

La Publicité obligatoire ou optionnelle fera l'objet d'un additif à ce règlement.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte Saint Pierre de Varengville a le parcours suivant : Route du Paulu, Saint Pierre de Varengville

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ D 86

Arrivée D 86

Pente moyenne 4,5%

Longueur du parcours 1500m
Modalité de retour au départ : Route de course
Parc de départ Carrefour D 86 - D 143
Parc d'arrivée Chemin de Villers

6.2P. ROUTE DE COURSE :

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit de repli en convoi après avoir été mis en pré-grille au niveau du parc Pilotes.

6.3P. FILE DE DEPART :

File de départ (en ligne)

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENTS

- Parking du Paulu, Saint Pierre de Varengueville

Le parc concurrent est accessible à partir de 9h00 heures, le samedi 19 avril 2025.

Les remorques seront **obligatoirement garées en arrière du parking du Paulu.**

Un seul véhicule accompagnateur sera accepté dans les parcs concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé : à l'emplacement des concurrents.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Parc concurrents
- pendant les essais et la course au Parc Concurrent
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au Parc Concurrents

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : Parc concurrents Parking du Paulu du Samedi 19 avril 2025 à 9h00 au Dimanche 20 avril 2025 à 20h00.

Téléphone permanence n° **06 67 05 43 18 Thierry DUPONT / 06 19 21 13 93 Sandrine JEAN**

Centre de secours le plus proche : Hôpital Charles NICOLE ROUEN Téléphone **18**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu devant le PC, le 20/04/25 à 13h15

La présence de tous les pilotes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte

Préciser la procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : INTERDIT

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des coupes se déroulera le 20/04/25 après l'ouverture du Parc Fermé, l'heure sera précisée par l'organisateur suivant le timing.

Les coupes suivantes seront distribuées :

- Les 3 premiers au scratch GROUPE A
- Les 3 premiers au scratch GROUPE B
- Les 3 premiers de chaque groupe
- Les 3 premiers de chaque classe (en fonction du nombre de concurrent dans chacune de celles-ci).
- Une coupe sera remise aux 3 premières concurrentes féminines.
- Un commissaire tiré au sort

Les coupes ne sont pas cumulables

TROPHEE Annick SALENNE / Le trophée sera remis au pilote de moins de 25 ans le mieux classé au classement général, toutes catégories confondues.